

No E.P.: 6809
Rue: Route du Moulin-Roget

Commune: Avully/Chancy
Objet: Circulation
Date parution: 12.05.2022

ENQUETE PUBLIQUE

**relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la
circulation routière, du 18 décembre 1987,
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)**

La route du Moulin-Roget est une route de campagne en courbe, sans trottoir. Les personnes venant du chemin du Martinet, qui vont chercher l'arrêt bus ne sont pas en sécurité pour traverser la chaussée. Il est nécessaire de diminuer la vitesse à 50 km/h afin de respecter les conditions de visibilité et interdire le dépassement aux environs de l'arrêt bus Martinet.

L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille officielle, sur demande auprès du standard de l'office cantonal des transports au 022 546 78 00.